



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

N° 179622

Entre

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI
L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA - n° 000278901**

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA, SIREN n°: 272000027, sis(e) 6 RUE FRANCOIS VITTORI 20600 BASTIA,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.10
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.13
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.15
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.17
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.18
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.18
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.19
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.19
ARTICLE 16	GARANTIES	P.22
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.22
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.25
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.26
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.27
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.28
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.28
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		

ARTICLE 1 **OBJET DU PRÊT**

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Résidence Curbaghja, 30 logements à Bastia (reconstitution de l'offre NPNRU) , Parc social public, Construction de 30 logements situés 80 Chemin du Pinello 20600 BASTIA.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de deux millions neuf-cent-vingt-cinq mille quatre-cent-quatre-vingt-treize euros (2 925 493,00 euros) constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant d'un million cent-vingt-cinq mille neuf-cent-cinquante-sept euros (1 125 957,00 euros) ;
 - PLAI foncier, d'un montant de six-cent-un mille cinq-cent-trente-neuf euros (601 539,00 euros) ;
 - PLUS, d'un montant de sept-cent-quatre-vingt-onze mille huit-cent-soixante-huit euros (791 868,00 euros) ;
 - PLUS foncier, d'un montant de quatre-cent-six mille cent-vingt-neuf euros (406 129,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notarisation ou enregistrement.

La « **Consolidation de la Ligne du Prêt** » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase de Préfinancement** » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Échéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'« **Index de la Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « **Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (**DL**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuarial annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **22/01/2026** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale) - 50% CAG de Bastia

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale) - 50 % Collectivité de Corse
- Justificatifs des autres financements - Prêt CIL : 368 400 euros

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agrérer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5673101	5673100	5673103	5673102
Montant de la Ligne du Prêt	1 125 957 €	601 539 €	791 868 €	406 129 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux de période	0,37 %	0,45 %	0,57 %	0,45 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,49 %	1,81 %	2,28 %	1,81 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	0,12 %	0,6 %	0,12 %
Taux d'intérêt du préfinancement	1,5 %	1,82 %	2,3 %	1,82 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,12 %	0,6 %	0,12 %
Taux d'intérêt²	1,5 %	1,82 %	2,3 %	1,82 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DL	DL	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Phase d'amortissement (suite)				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1,7 % (Livre A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'Intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $IP' = TP + MP$

où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,
- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou
- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Evénement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Evénement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

- (1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Evénement ;
- (2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Evénement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou
- (3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Evénement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Evénement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Evènement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « exact / 365 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « exact / 365 » suppose que l'on prenne en compte le nombre exact de jours écoulés sur la période et que l'on considère que l'année comporte 365 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Si la Durée de la Phase de Préfinancement est inférieure à 12 mois, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précédent, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, si la Durée de la Phase de Préfinancement est supérieure ou égale à 12 mois, l'Emprunteur a également la faculté d'opter pour le paiement des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus. Cependant, il peut choisir la capitalisation desdits intérêts et ainsi consolider la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières précisées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ». Dans ce cas le capital de la Ligne du Prêt est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur et des intérêts courus sur ces Versements entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

Si le choix de l'Emprunteur s'est porté sur la capitalisation des intérêts, ce dernier a la possibilité de solliciter du Prêteur la modification de cette modalité de règlement des intérêts de préfinancement afin de les payer en fin de Phase de Préfinancement.

Aussi, l'Emprunteur devra faire part au Prêteur de sa volonté de modifier ladite modalité de paiement, au plus tard deux mois avant la fin de la Date de Début de la Phase d'Amortissement. Dès lors que la nouvelle modalité de paiement de ces intérêts est prévue dans l'acte de garantie, cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant. Par ailleurs, la modification de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « **Calcul et Paiement des intérêts** », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagée.

Ladite commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- qu'il disposera de toutes les Autorisations nécessaires au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** », et notamment les autorisations d'urbanisme, les justificatifs d'autorisations administratives purgées de tous recours et de tout retrait, les titres conférant les droits réels immobiliers (droits de propriété par exemple) nécessaires à la réalisation de l'opération financée, ainsi que, le cas échéant si l'objet de financement l'exige, les agréments ou décisions attributives de subventions (DAS) émanant de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ou les titres conférant des droits pour les baux et l'usufruit locatif social (ULS). A défaut de disposer de tels documents justificatifs, l'Emprunteur s'expose aux conséquences d'une déchéance du terme du crédit octroyé par le Prêteur dans les conditions prévues à l'Article 17.2.1 du présent Contrat ;
- que les informations communiquées à la CDC sont exactes, sincères et exhaustives, et s'engage à informer immédiatement la CDC de toute évolution ou événement susceptible de remettre en cause les déclarations effectuées ou d'affecter l'exécution du présent Contrat.

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de garantie ou sûreté de toute nature portant sur et/ou en lien avec le bien financé, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception des garanties hypothécaires sur le foncier et/ou les immeubles financés qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que ceux-ci nécessaires ou requis pour réaliser l'opération sont délivrés et maintenus en vigueur ;
- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, le titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédent l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déferer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	50,00
Collectivités locales	COLLECTIVITE DE CORSE	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement si le Versement effectif des fonds est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette date.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit/doivent intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Non renonciation

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

(i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.

(ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction possible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entièvre exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI
L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA
6 RUE FRANCOIS VITTORI
20600 BASTIA

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Résidence Les Jardins du Centre
BP 918
Chemin du Loretto Bâtiment C2
20700 Ajaccio cedex 9

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U152307, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA

Objet : Contrat de Prêt n° 179622, Ligne du Prêt n° 5673101

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référencé PSSTFRPPMAR/FR4320041010082953879C02955 en vertu du mandat n° AADPH2020321000005 en date du 22 décembre 2020.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI
L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA
6 RUE FRANCOIS VITTORI
20600 BASTIA

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Résidence Les Jardins du Centre
BP 918
Chemin du Loretto Bâtiment C2
20700 Ajaccio cedex 9

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U152307, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA

Objet : Contrat de Prêt n° 179622, Ligne du Prêt n° 5673100

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélevement direct sur le compte référence PSSTFRPPMAR/FR4320041010082953879C02955 en vertu du mandat n° AADPH2020321000005 en date du 22 décembre 2020.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI
L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA
6 RUE FRANCOIS VITTORI
20600 BASTIA

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Résidence Les Jardins du Centre
BP 918
Chemin du Loretto Bâtiment C2
20700 Ajaccio cedex 9

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U152307, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA

Objet : Contrat de Prêt n° 179622, Ligne du Prêt n° 5673103

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référence PSSTFRPPMAR/FR4320041010082953879C02955 en vertu du mandat n° AADPH2020321000005 en date du 22 décembre 2020.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI
L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA
6 RUE FRANCOIS VITTORI
20600 BASTIA

à CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE CORSE
Résidence Les Jardins du Centre
BP 918
Chemin du Loretto Bâtiment C2
20700 Ajaccio cedex 9

CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

U152307, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE-UFFIZIU PUBLICU DI L'ALLOGHJU DI A CULLETTIVITA DI CORSICA

Objet : Contrat de Prêt n° 179622, Ligne du Prêt n° 5673102

Je confirme l'autorisation donnée à la Caisse des Dépôts de recouvrer les échéances, les commissions, les frais et accessoires, ainsi que les indemnités, pénalités et toutes autres sommes éventuellement dues au titre de la Ligne du Prêt visée en objet et ce, par prélèvement direct sur le compte référence PSSTFRPPMAR/FR4320041010082953879C02955 en vertu du mandat n° AADPH2020321000005 en date du 22 décembre 2020.

Si vous souhaitez changer de domiciliation bancaire de recouvrement, nous vous invitons à nous retourner le relevé d'identité bancaire correspondant afin que nous puissions établir le cas échéant le mandat SEPA correspondant.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 179622 / N° de la Ligne du Prêt : 5673101
Opération : Construction
Produit : PLAI

Capital prêté : 1 125 957 €
Taux actuel théorique : 1,50 %
Taux effectif global : 1,49 %
Intérêts de Préfinancement : 16 935,97 €
Taux de Préfinancement : 1,50 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	31/01/2027	1,50	9 497,64	5 235,69	4 261,95	0,00	1 137 657,28	0,00
2	30/04/2027	1,50	9 497,64	5 255,21	4 242,43	0,00	1 132 402,07	0,00
3	31/07/2027	1,50	9 497,64	5 274,81	4 222,83	0,00	1 127 127,26	0,00
4	31/10/2027	1,50	9 497,64	5 294,48	4 203,16	0,00	1 121 832,78	0,00
5	31/01/2028	1,50	9 497,64	5 314,23	4 183,41	0,00	1 116 518,55	0,00
6	30/04/2028	1,50	9 497,64	5 334,04	4 163,60	0,00	1 111 184,51	0,00
7	31/07/2028	1,50	9 497,64	5 353,93	4 143,71	0,00	1 105 830,58	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
8	31/10/2028	1,50	9 497,64	5 373,90	4 123,74	0,00	1 100 456,68	0,00
9	31/01/2029	1,50	9 497,64	5 393,94	4 103,70	0,00	1 095 062,74	0,00
10	30/04/2029	1,50	9 497,64	5 414,05	4 083,59	0,00	1 089 648,69	0,00
11	31/07/2029	1,50	9 497,64	5 434,24	4 063,40	0,00	1 084 214,45	0,00
12	31/10/2029	1,50	9 497,64	5 454,51	4 043,13	0,00	1 078 759,94	0,00
13	31/01/2030	1,50	9 497,64	5 474,85	4 022,79	0,00	1 073 285,09	0,00
14	30/04/2030	1,50	9 497,64	5 495,26	4 002,38	0,00	1 067 789,83	0,00
15	31/07/2030	1,50	9 497,64	5 515,76	3 981,88	0,00	1 062 274,07	0,00
16	31/10/2030	1,50	9 497,64	5 536,33	3 961,31	0,00	1 056 737,74	0,00
17	31/01/2031	1,50	9 497,64	5 556,97	3 940,67	0,00	1 051 180,77	0,00
18	30/04/2031	1,50	9 497,64	5 577,69	3 919,95	0,00	1 045 603,08	0,00
19	31/07/2031	1,50	9 497,64	5 598,49	3 899,15	0,00	1 040 004,59	0,00
20	31/10/2031	1,50	9 497,64	5 619,37	3 878,27	0,00	1 034 385,22	0,00
21	31/01/2032	1,50	9 497,64	5 640,33	3 857,31	0,00	1 028 744,89	0,00
22	30/04/2032	1,50	9 497,64	5 661,36	3 836,28	0,00	1 023 083,53	0,00
23	31/07/2032	1,50	9 497,64	5 682,47	3 815,17	0,00	1 017 401,06	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
24	31/10/2032	1,50	9 497,64	5 703,66	3 793,98	0,00	1 011 697,40	0,00
25	31/01/2033	1,50	9 497,64	5 724,93	3 772,71	0,00	1 005 972,47	0,00
26	30/04/2033	1,50	9 497,64	5 746,28	3 751,36	0,00	1 000 226,19	0,00
27	31/07/2033	1,50	9 497,64	5 767,71	3 729,93	0,00	994 458,48	0,00
28	31/10/2033	1,50	9 497,64	5 789,22	3 708,42	0,00	988 669,26	0,00
29	31/01/2034	1,50	9 497,64	5 810,80	3 686,84	0,00	982 858,46	0,00
30	30/04/2034	1,50	9 497,64	5 832,47	3 665,17	0,00	977 025,99	0,00
31	31/07/2034	1,50	9 497,64	5 854,22	3 643,42	0,00	971 171,77	0,00
32	31/10/2034	1,50	9 497,64	5 876,05	3 621,59	0,00	965 295,72	0,00
33	31/01/2035	1,50	9 497,64	5 897,97	3 599,67	0,00	959 397,75	0,00
34	30/04/2035	1,50	9 497,64	5 919,96	3 577,68	0,00	953 477,79	0,00
35	31/07/2035	1,50	9 497,64	5 942,04	3 555,60	0,00	947 535,75	0,00
36	31/10/2035	1,50	9 497,64	5 964,19	3 533,45	0,00	941 571,56	0,00
37	31/01/2036	1,50	9 497,64	5 986,44	3 511,20	0,00	935 585,12	0,00
38	30/04/2036	1,50	9 497,64	6 008,76	3 488,88	0,00	929 576,36	0,00
39	31/07/2036	1,50	9 497,64	6 031,17	3 466,47	0,00	923 545,19	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	31/10/2036	1,50	9 497,64	6 053,66	3 443,98	0,00	917 491,53	0,00
41	31/01/2037	1,50	9 497,64	6 076,23	3 421,41	0,00	911 415,30	0,00
42	30/04/2037	1,50	9 497,64	6 098,89	3 398,75	0,00	905 316,41	0,00
43	31/07/2037	1,50	9 497,64	6 121,63	3 376,01	0,00	899 194,78	0,00
44	31/10/2037	1,50	9 497,64	6 144,46	3 353,18	0,00	893 050,32	0,00
45	31/01/2038	1,50	9 497,64	6 167,38	3 330,26	0,00	886 882,94	0,00
46	30/04/2038	1,50	9 497,64	6 190,37	3 307,27	0,00	880 692,57	0,00
47	31/07/2038	1,50	9 497,64	6 213,46	3 284,18	0,00	874 479,11	0,00
48	31/10/2038	1,50	9 497,64	6 236,63	3 261,01	0,00	868 242,48	0,00
49	31/01/2039	1,50	9 497,64	6 259,89	3 237,75	0,00	861 982,59	0,00
50	30/04/2039	1,50	9 497,64	6 283,23	3 214,41	0,00	855 699,36	0,00
51	31/07/2039	1,50	9 497,64	6 306,66	3 190,98	0,00	849 392,70	0,00
52	31/10/2039	1,50	9 497,64	6 330,18	3 167,46	0,00	843 062,52	0,00
53	31/01/2040	1,50	9 497,64	6 353,78	3 143,86	0,00	836 708,74	0,00
54	30/04/2040	1,50	9 497,64	6 377,48	3 120,16	0,00	830 331,26	0,00
55	31/07/2040	1,50	9 497,64	6 401,26	3 096,38	0,00	823 930,00	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
56	31/10/2040	1,50	9 497,64	6 425,13	3 072,51	0,00	817 504,87	0,00
57	31/01/2041	1,50	9 497,64	6 449,09	3 048,55	0,00	811 055,78	0,00
58	30/04/2041	1,50	9 497,64	6 473,14	3 024,50	0,00	804 582,64	0,00
59	31/07/2041	1,50	9 497,64	6 497,28	3 000,36	0,00	798 085,36	0,00
60	31/10/2041	1,50	9 497,64	6 521,51	2 976,13	0,00	791 563,85	0,00
61	31/01/2042	1,50	9 497,64	6 545,83	2 951,81	0,00	785 018,02	0,00
62	30/04/2042	1,50	9 497,64	6 570,24	2 927,40	0,00	778 447,78	0,00
63	31/07/2042	1,50	9 497,64	6 594,74	2 902,90	0,00	771 853,04	0,00
64	31/10/2042	1,50	9 497,64	6 619,33	2 878,31	0,00	765 233,71	0,00
65	31/01/2043	1,50	9 497,64	6 644,02	2 853,62	0,00	758 589,69	0,00
66	30/04/2043	1,50	9 497,64	6 668,79	2 828,85	0,00	751 920,90	0,00
67	31/07/2043	1,50	9 497,64	6 693,66	2 803,98	0,00	745 227,24	0,00
68	31/10/2043	1,50	9 497,64	6 718,62	2 779,02	0,00	738 508,62	0,00
69	31/01/2044	1,50	9 497,64	6 743,68	2 753,96	0,00	731 764,94	0,00
70	30/04/2044	1,50	9 497,64	6 768,82	2 728,82	0,00	724 996,12	0,00
71	31/07/2044	1,50	9 497,64	6 794,06	2 703,58	0,00	718 202,06	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
72	31/10/2044	1,50	9 497,64	6 819,40	2 678,24	0,00	711 382,66	0,00
73	31/01/2045	1,50	9 497,64	6 844,83	2 652,81	0,00	704 537,83	0,00
74	30/04/2045	1,50	9 497,64	6 870,36	2 627,28	0,00	697 667,47	0,00
75	31/07/2045	1,50	9 497,64	6 895,98	2 601,66	0,00	690 771,49	0,00
76	31/10/2045	1,50	9 497,64	6 921,69	2 575,95	0,00	683 849,80	0,00
77	31/01/2046	1,50	9 497,64	6 947,50	2 550,14	0,00	676 902,30	0,00
78	30/04/2046	1,50	9 497,64	6 973,41	2 524,23	0,00	669 928,89	0,00
79	31/07/2046	1,50	9 497,64	6 999,42	2 498,22	0,00	662 929,47	0,00
80	31/10/2046	1,50	9 497,64	7 025,52	2 472,12	0,00	655 903,95	0,00
81	31/01/2047	1,50	9 497,64	7 051,72	2 445,92	0,00	648 852,23	0,00
82	30/04/2047	1,50	9 497,64	7 078,01	2 419,63	0,00	641 774,22	0,00
83	31/07/2047	1,50	9 497,64	7 104,41	2 393,23	0,00	634 669,81	0,00
84	31/10/2047	1,50	9 497,64	7 130,90	2 366,74	0,00	627 538,91	0,00
85	31/01/2048	1,50	9 497,64	7 157,49	2 340,15	0,00	620 381,42	0,00
86	30/04/2048	1,50	9 497,64	7 184,18	2 313,46	0,00	613 197,24	0,00
87	31/07/2048	1,50	9 497,64	7 210,97	2 286,67	0,00	605 986,27	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
88	31/10/2048	1,50	9 497,64	7 237,86	2 259,78	0,00	598 748,41	0,00
89	31/01/2049	1,50	9 497,64	7 264,85	2 232,79	0,00	591 483,56	0,00
90	30/04/2049	1,50	9 497,64	7 291,95	2 205,69	0,00	584 191,61	0,00
91	31/07/2049	1,50	9 497,64	7 319,14	2 178,50	0,00	576 872,47	0,00
92	31/10/2049	1,50	9 497,64	7 346,43	2 151,21	0,00	569 526,04	0,00
93	31/01/2050	1,50	9 497,64	7 373,83	2 123,81	0,00	562 152,21	0,00
94	30/04/2050	1,50	9 497,64	7 401,32	2 096,32	0,00	554 750,89	0,00
95	31/07/2050	1,50	9 497,64	7 428,92	2 068,72	0,00	547 321,97	0,00
96	31/10/2050	1,50	9 497,64	7 456,63	2 041,01	0,00	539 865,34	0,00
97	31/01/2051	1,50	9 497,64	7 484,43	2 013,21	0,00	532 380,91	0,00
98	30/04/2051	1,50	9 497,64	7 512,34	1 985,30	0,00	524 868,57	0,00
99	31/07/2051	1,50	9 497,64	7 540,36	1 957,28	0,00	517 328,21	0,00
100	31/10/2051	1,50	9 497,64	7 568,48	1 929,16	0,00	509 759,73	0,00
101	31/01/2052	1,50	9 497,64	7 596,70	1 900,94	0,00	502 163,03	0,00
102	30/04/2052	1,50	9 497,64	7 625,03	1 872,61	0,00	494 538,00	0,00
103	31/07/2052	1,50	9 497,64	7 653,46	1 844,18	0,00	486 884,54	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
104	31/10/2052	1,50	9 497,64	7 682,00	1 815,64	0,00	479 202,54	0,00
105	31/01/2053	1,50	9 497,64	7 710,65	1 786,99	0,00	471 491,89	0,00
106	30/04/2053	1,50	9 497,64	7 739,40	1 758,24	0,00	463 752,49	0,00
107	31/07/2053	1,50	9 497,64	7 768,27	1 729,37	0,00	455 984,22	0,00
108	31/10/2053	1,50	9 497,64	7 797,23	1 700,41	0,00	448 186,99	0,00
109	31/01/2054	1,50	9 497,64	7 826,31	1 671,33	0,00	440 360,68	0,00
110	30/04/2054	1,50	9 497,64	7 855,50	1 642,14	0,00	432 505,18	0,00
111	31/07/2054	1,50	9 497,64	7 884,79	1 612,85	0,00	424 620,39	0,00
112	31/10/2054	1,50	9 497,64	7 914,19	1 583,45	0,00	416 706,20	0,00
113	31/01/2055	1,50	9 497,64	7 943,71	1 553,93	0,00	408 762,49	0,00
114	30/04/2055	1,50	9 497,64	7 973,33	1 524,31	0,00	400 789,16	0,00
115	31/07/2055	1,50	9 497,64	8 003,06	1 494,58	0,00	392 786,10	0,00
116	31/10/2055	1,50	9 497,64	8 032,91	1 464,73	0,00	384 753,19	0,00
117	31/01/2056	1,50	9 497,64	8 062,86	1 434,78	0,00	376 690,33	0,00
118	30/04/2056	1,50	9 497,64	8 092,93	1 404,71	0,00	368 597,40	0,00
119	31/07/2056	1,50	9 497,64	8 123,11	1 374,53	0,00	360 474,29	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
120	31/10/2056	1,50	9 497,64	8 153,40	1 344,24	0,00	352 320,89	0,00
121	31/01/2057	1,50	9 497,64	8 183,80	1 313,84	0,00	344 137,09	0,00
122	30/04/2057	1,50	9 497,64	8 214,32	1 283,32	0,00	335 922,77	0,00
123	31/07/2057	1,50	9 497,64	8 244,95	1 252,69	0,00	327 677,82	0,00
124	31/10/2057	1,50	9 497,64	8 275,70	1 221,94	0,00	319 402,12	0,00
125	31/01/2058	1,50	9 497,64	8 306,56	1 191,08	0,00	311 095,56	0,00
126	30/04/2058	1,50	9 497,64	8 337,54	1 160,10	0,00	302 758,02	0,00
127	31/07/2058	1,50	9 497,64	8 368,63	1 129,01	0,00	294 389,39	0,00
128	31/10/2058	1,50	9 497,64	8 399,84	1 097,80	0,00	285 989,55	0,00
129	31/01/2059	1,50	9 497,64	8 431,16	1 066,48	0,00	277 558,39	0,00
130	30/04/2059	1,50	9 497,64	8 462,60	1 035,04	0,00	269 095,79	0,00
131	31/07/2059	1,50	9 497,64	8 494,16	1 003,48	0,00	260 601,63	0,00
132	31/10/2059	1,50	9 497,64	8 525,83	971,81	0,00	252 075,80	0,00
133	31/01/2060	1,50	9 497,64	8 557,63	940,01	0,00	243 518,17	0,00
134	30/04/2060	1,50	9 497,64	8 589,54	908,10	0,00	234 928,63	0,00
135	31/07/2060	1,50	9 497,64	8 621,57	876,07	0,00	226 307,06	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
136	31/10/2060	1,50	9 497,64	8 653,72	843,92	0,00	217 653,34	0,00
137	31/01/2061	1,50	9 497,64	8 685,99	811,65	0,00	208 967,35	0,00
138	30/04/2061	1,50	9 497,64	8 718,38	779,26	0,00	200 248,97	0,00
139	31/07/2061	1,50	9 497,64	8 750,89	746,75	0,00	191 498,08	0,00
140	31/10/2061	1,50	9 497,64	8 783,53	714,11	0,00	182 714,55	0,00
141	31/01/2062	1,50	9 497,64	8 816,28	681,36	0,00	173 898,27	0,00
142	30/04/2062	1,50	9 497,64	8 849,16	648,48	0,00	165 049,11	0,00
143	31/07/2062	1,50	9 497,64	8 882,16	615,48	0,00	156 166,95	0,00
144	31/10/2062	1,50	9 497,64	8 915,28	582,36	0,00	147 251,67	0,00
145	31/01/2063	1,50	9 497,64	8 948,53	549,11	0,00	138 303,14	0,00
146	30/04/2063	1,50	9 497,64	8 981,90	515,74	0,00	129 321,24	0,00
147	31/07/2063	1,50	9 497,64	9 015,39	482,25	0,00	120 305,85	0,00
148	31/10/2063	1,50	9 497,64	9 049,01	448,63	0,00	111 256,84	0,00
149	31/01/2064	1,50	9 497,64	9 082,75	414,89	0,00	102 174,09	0,00
150	30/04/2064	1,50	9 497,64	9 116,62	381,02	0,00	93 057,47	0,00
151	31/07/2064	1,50	9 497,64	9 150,62	347,02	0,00	83 906,85	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
152	31/10/2064	1,50	9 497,64	9 184,74	312,90	0,00	74 722,11	0,00
153	31/01/2065	1,50	9 497,64	9 218,99	278,65	0,00	65 503,12	0,00
154	30/04/2065	1,50	9 497,64	9 253,37	244,27	0,00	56 249,75	0,00
155	31/07/2065	1,50	9 497,64	9 287,88	209,76	0,00	46 961,87	0,00
156	31/10/2065	1,50	9 497,64	9 322,52	175,12	0,00	37 639,35	0,00
157	31/01/2066	1,50	9 497,64	9 357,28	140,36	0,00	28 282,07	0,00
158	30/04/2066	1,50	9 497,64	9 392,17	105,47	0,00	18 889,90	0,00
159	31/07/2066	1,50	9 497,64	9 427,20	70,44	0,00	9 462,70	0,00
160	31/10/2066	1,50	9 497,99	9 462,70	35,29	0,00	0,00	0,00
Total			1 519 622,75	1 142 892,97	376 729,78	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livre A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 179622 / N° de la Ligne du Prêt : 5673100
Opération : Construction
Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 601 539 €
Taux actuel théorique : 1,82 %
Taux effectif global : 1,81 %
Intérêts de Préfinancement : 10 978,28 €
Taux de Préfinancement : 1,82 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	31/01/2027	1,82	4 186,88	1 418,75	2 768,13	0,00	611 098,53	0,00
2	30/04/2027	1,82	4 186,88	1 425,16	2 761,72	0,00	609 673,37	0,00
3	31/07/2027	1,82	4 186,88	1 431,60	2 755,28	0,00	608 241,77	0,00
4	31/10/2027	1,82	4 186,88	1 438,07	2 748,81	0,00	606 803,70	0,00
5	31/01/2028	1,82	4 186,88	1 444,57	2 742,31	0,00	605 359,13	0,00
6	30/04/2028	1,82	4 186,88	1 451,10	2 735,78	0,00	603 908,03	0,00
7	31/07/2028	1,82	4 186,88	1 457,66	2 729,22	0,00	602 450,37	0,00
8	31/10/2028	1,82	4 186,88	1 464,24	2 722,64	0,00	600 986,13	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	31/01/2029	1,82	4 186,88	1 470,86	2 716,02	0,00	599 515,27	0,00
10	30/04/2029	1,82	4 186,88	1 477,51	2 709,37	0,00	598 037,76	0,00
11	31/07/2029	1,82	4 186,88	1 484,18	2 702,70	0,00	596 553,58	0,00
12	31/10/2029	1,82	4 186,88	1 490,89	2 695,99	0,00	595 062,69	0,00
13	31/01/2030	1,82	4 186,88	1 497,63	2 689,25	0,00	593 565,06	0,00
14	30/04/2030	1,82	4 186,88	1 504,40	2 682,48	0,00	592 060,66	0,00
15	31/07/2030	1,82	4 186,88	1 511,20	2 675,68	0,00	590 549,46	0,00
16	31/10/2030	1,82	4 186,88	1 518,03	2 668,85	0,00	589 031,43	0,00
17	31/01/2031	1,82	4 186,88	1 524,89	2 661,99	0,00	587 506,54	0,00
18	30/04/2031	1,82	4 186,88	1 531,78	2 655,10	0,00	585 974,76	0,00
19	31/07/2031	1,82	4 186,88	1 538,70	2 648,18	0,00	584 436,06	0,00
20	31/10/2031	1,82	4 186,88	1 545,65	2 641,23	0,00	582 890,41	0,00
21	31/01/2032	1,82	4 186,88	1 552,64	2 634,24	0,00	581 337,77	0,00
22	30/04/2032	1,82	4 186,88	1 559,66	2 627,22	0,00	579 778,11	0,00
23	31/07/2032	1,82	4 186,88	1 566,71	2 620,17	0,00	578 211,40	0,00
24	31/10/2032	1,82	4 186,88	1 573,79	2 613,09	0,00	576 637,61	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	31/01/2033	1,82	4 186,88	1 580,90	2 605,98	0,00	575 056,71	0,00
26	30/04/2033	1,82	4 186,88	1 588,04	2 598,84	0,00	573 468,67	0,00
27	31/07/2033	1,82	4 186,88	1 595,22	2 591,66	0,00	571 873,45	0,00
28	31/10/2033	1,82	4 186,88	1 602,43	2 584,45	0,00	570 271,02	0,00
29	31/01/2034	1,82	4 186,88	1 609,67	2 577,21	0,00	568 661,35	0,00
30	30/04/2034	1,82	4 186,88	1 616,94	2 569,94	0,00	567 044,41	0,00
31	31/07/2034	1,82	4 186,88	1 624,25	2 562,63	0,00	565 420,16	0,00
32	31/10/2034	1,82	4 186,88	1 631,59	2 555,29	0,00	563 788,57	0,00
33	31/01/2035	1,82	4 186,88	1 638,97	2 547,91	0,00	562 149,60	0,00
34	30/04/2035	1,82	4 186,88	1 646,37	2 540,51	0,00	560 503,23	0,00
35	31/07/2035	1,82	4 186,88	1 653,81	2 533,07	0,00	558 849,42	0,00
36	31/10/2035	1,82	4 186,88	1 661,29	2 525,59	0,00	557 188,13	0,00
37	31/01/2036	1,82	4 186,88	1 668,80	2 518,08	0,00	555 519,33	0,00
38	30/04/2036	1,82	4 186,88	1 676,34	2 510,54	0,00	553 842,99	0,00
39	31/07/2036	1,82	4 186,88	1 683,91	2 502,97	0,00	552 159,08	0,00
40	31/10/2036	1,82	4 186,88	1 691,52	2 495,36	0,00	550 467,56	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	31/01/2037	1,82	4 186,88	1 699,17	2 487,71	0,00	548 768,39	0,00
42	30/04/2037	1,82	4 186,88	1 706,85	2 480,03	0,00	547 061,54	0,00
43	31/07/2037	1,82	4 186,88	1 714,56	2 472,32	0,00	545 346,98	0,00
44	31/10/2037	1,82	4 186,88	1 722,31	2 464,57	0,00	543 624,67	0,00
45	31/01/2038	1,82	4 186,88	1 730,09	2 456,79	0,00	541 894,58	0,00
46	30/04/2038	1,82	4 186,88	1 737,91	2 448,97	0,00	540 156,67	0,00
47	31/07/2038	1,82	4 186,88	1 745,77	2 441,11	0,00	538 410,90	0,00
48	31/10/2038	1,82	4 186,88	1 753,65	2 433,23	0,00	536 657,25	0,00
49	31/01/2039	1,82	4 186,88	1 761,58	2 425,30	0,00	534 895,67	0,00
50	30/04/2039	1,82	4 186,88	1 769,54	2 417,34	0,00	533 126,13	0,00
51	31/07/2039	1,82	4 186,88	1 777,54	2 409,34	0,00	531 348,59	0,00
52	31/10/2039	1,82	4 186,88	1 785,57	2 401,31	0,00	529 563,02	0,00
53	31/01/2040	1,82	4 186,88	1 793,64	2 393,24	0,00	527 769,38	0,00
54	30/04/2040	1,82	4 186,88	1 801,75	2 385,13	0,00	525 967,63	0,00
55	31/07/2040	1,82	4 186,88	1 809,89	2 376,99	0,00	524 157,74	0,00
56	31/10/2040	1,82	4 186,88	1 818,07	2 368,81	0,00	522 339,67	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	31/01/2041	1,82	4 186,88	1 826,29	2 360,59	0,00	520 513,38	0,00
58	30/04/2041	1,82	4 186,88	1 834,54	2 352,34	0,00	518 678,84	0,00
59	31/07/2041	1,82	4 186,88	1 842,83	2 344,05	0,00	516 836,01	0,00
60	31/10/2041	1,82	4 186,88	1 851,16	2 335,72	0,00	514 984,85	0,00
61	31/01/2042	1,82	4 186,88	1 859,52	2 327,36	0,00	513 125,33	0,00
62	30/04/2042	1,82	4 186,88	1 867,93	2 318,95	0,00	511 257,40	0,00
63	31/07/2042	1,82	4 186,88	1 876,37	2 310,51	0,00	509 381,03	0,00
64	31/10/2042	1,82	4 186,88	1 884,85	2 302,03	0,00	507 496,18	0,00
65	31/01/2043	1,82	4 186,88	1 893,37	2 293,51	0,00	505 602,81	0,00
66	30/04/2043	1,82	4 186,88	1 901,92	2 284,96	0,00	503 700,89	0,00
67	31/07/2043	1,82	4 186,88	1 910,52	2 276,36	0,00	501 790,37	0,00
68	31/10/2043	1,82	4 186,88	1 919,15	2 267,73	0,00	499 871,22	0,00
69	31/01/2044	1,82	4 186,88	1 927,83	2 259,05	0,00	497 943,39	0,00
70	30/04/2044	1,82	4 186,88	1 936,54	2 250,34	0,00	496 006,85	0,00
71	31/07/2044	1,82	4 186,88	1 945,29	2 241,59	0,00	494 061,56	0,00
72	31/10/2044	1,82	4 186,88	1 954,08	2 232,80	0,00	492 107,48	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	31/01/2045	1,82	4 186,88	1 962,91	2 223,97	0,00	490 144,57	0,00
74	30/04/2045	1,82	4 186,88	1 971,78	2 215,10	0,00	488 172,79	0,00
75	31/07/2045	1,82	4 186,88	1 980,69	2 206,19	0,00	486 192,10	0,00
76	31/10/2045	1,82	4 186,88	1 989,65	2 197,23	0,00	484 202,45	0,00
77	31/01/2046	1,82	4 186,88	1 998,64	2 188,24	0,00	482 203,81	0,00
78	30/04/2046	1,82	4 186,88	2 007,67	2 179,21	0,00	480 196,14	0,00
79	31/07/2046	1,82	4 186,88	2 016,74	2 170,14	0,00	478 179,40	0,00
80	31/10/2046	1,82	4 186,88	2 025,86	2 161,02	0,00	476 153,54	0,00
81	31/01/2047	1,82	4 186,88	2 035,01	2 151,87	0,00	474 118,53	0,00
82	30/04/2047	1,82	4 186,88	2 044,21	2 142,67	0,00	472 074,32	0,00
83	31/07/2047	1,82	4 186,88	2 053,45	2 133,43	0,00	470 020,87	0,00
84	31/10/2047	1,82	4 186,88	2 062,73	2 124,15	0,00	467 958,14	0,00
85	31/01/2048	1,82	4 186,88	2 072,05	2 114,83	0,00	465 886,09	0,00
86	30/04/2048	1,82	4 186,88	2 081,41	2 105,47	0,00	463 804,68	0,00
87	31/07/2048	1,82	4 186,88	2 090,82	2 096,06	0,00	461 713,86	0,00
88	31/10/2048	1,82	4 186,88	2 100,27	2 086,61	0,00	459 613,59	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	31/01/2049	1,82	4 186,88	2 109,76	2 077,12	0,00	457 503,83	0,00
90	30/04/2049	1,82	4 186,88	2 119,30	2 067,58	0,00	455 384,53	0,00
91	31/07/2049	1,82	4 186,88	2 128,87	2 058,01	0,00	453 255,66	0,00
92	31/10/2049	1,82	4 186,88	2 138,49	2 048,39	0,00	451 117,17	0,00
93	31/01/2050	1,82	4 186,88	2 148,16	2 038,72	0,00	448 969,01	0,00
94	30/04/2050	1,82	4 186,88	2 157,87	2 029,01	0,00	446 811,14	0,00
95	31/07/2050	1,82	4 186,88	2 167,62	2 019,26	0,00	444 643,52	0,00
96	31/10/2050	1,82	4 186,88	2 177,42	2 009,46	0,00	442 466,10	0,00
97	31/01/2051	1,82	4 186,88	2 187,26	1 999,62	0,00	440 278,84	0,00
98	30/04/2051	1,82	4 186,88	2 197,14	1 989,74	0,00	438 081,70	0,00
99	31/07/2051	1,82	4 186,88	2 207,07	1 979,81	0,00	435 874,63	0,00
100	31/10/2051	1,82	4 186,88	2 217,04	1 969,84	0,00	433 657,59	0,00
101	31/01/2052	1,82	4 186,88	2 227,06	1 959,82	0,00	431 430,53	0,00
102	30/04/2052	1,82	4 186,88	2 237,13	1 949,75	0,00	429 193,40	0,00
103	31/07/2052	1,82	4 186,88	2 247,24	1 939,64	0,00	426 946,16	0,00
104	31/10/2052	1,82	4 186,88	2 257,39	1 929,49	0,00	424 688,77	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	31/01/2053	1,82	4 186,88	2 267,60	1 919,28	0,00	422 421,17	0,00
106	30/04/2053	1,82	4 186,88	2 277,84	1 909,04	0,00	420 143,33	0,00
107	31/07/2053	1,82	4 186,88	2 288,14	1 898,74	0,00	417 855,19	0,00
108	31/10/2053	1,82	4 186,88	2 298,48	1 888,40	0,00	415 556,71	0,00
109	31/01/2054	1,82	4 186,88	2 308,87	1 878,01	0,00	413 247,84	0,00
110	30/04/2054	1,82	4 186,88	2 319,30	1 867,58	0,00	410 928,54	0,00
111	31/07/2054	1,82	4 186,88	2 329,78	1 857,10	0,00	408 598,76	0,00
112	31/10/2054	1,82	4 186,88	2 340,31	1 846,57	0,00	406 258,45	0,00
113	31/01/2055	1,82	4 186,88	2 350,89	1 835,99	0,00	403 907,56	0,00
114	30/04/2055	1,82	4 186,88	2 361,51	1 825,37	0,00	401 546,05	0,00
115	31/07/2055	1,82	4 186,88	2 372,18	1 814,70	0,00	399 173,87	0,00
116	31/10/2055	1,82	4 186,88	2 382,90	1 803,98	0,00	396 790,97	0,00
117	31/01/2056	1,82	4 186,88	2 393,67	1 793,21	0,00	394 397,30	0,00
118	30/04/2056	1,82	4 186,88	2 404,49	1 782,39	0,00	391 992,81	0,00
119	31/07/2056	1,82	4 186,88	2 415,36	1 771,52	0,00	389 577,45	0,00
120	31/10/2056	1,82	4 186,88	2 426,27	1 760,61	0,00	387 151,18	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	31/01/2057	1,82	4 186,88	2 437,24	1 749,64	0,00	384 713,94	0,00
122	30/04/2057	1,82	4 186,88	2 448,25	1 738,63	0,00	382 265,69	0,00
123	31/07/2057	1,82	4 186,88	2 459,32	1 727,56	0,00	379 806,37	0,00
124	31/10/2057	1,82	4 186,88	2 470,43	1 716,45	0,00	377 335,94	0,00
125	31/01/2058	1,82	4 186,88	2 481,60	1 705,28	0,00	374 854,34	0,00
126	30/04/2058	1,82	4 186,88	2 492,81	1 694,07	0,00	372 361,53	0,00
127	31/07/2058	1,82	4 186,88	2 504,08	1 682,80	0,00	369 857,45	0,00
128	31/10/2058	1,82	4 186,88	2 515,39	1 671,49	0,00	367 342,06	0,00
129	31/01/2059	1,82	4 186,88	2 526,76	1 660,12	0,00	364 815,30	0,00
130	30/04/2059	1,82	4 186,88	2 538,18	1 648,70	0,00	362 277,12	0,00
131	31/07/2059	1,82	4 186,88	2 549,65	1 637,23	0,00	359 727,47	0,00
132	31/10/2059	1,82	4 186,88	2 561,17	1 625,71	0,00	357 166,30	0,00
133	31/01/2060	1,82	4 186,88	2 572,75	1 614,13	0,00	354 593,55	0,00
134	30/04/2060	1,82	4 186,88	2 584,38	1 602,50	0,00	352 009,17	0,00
135	31/07/2060	1,82	4 186,88	2 596,05	1 590,83	0,00	349 413,12	0,00
136	31/10/2060	1,82	4 186,88	2 607,79	1 579,09	0,00	346 805,33	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	31/01/2061	1,82	4 186,88	2 619,57	1 567,31	0,00	344 185,76	0,00
138	30/04/2061	1,82	4 186,88	2 631,41	1 555,47	0,00	341 554,35	0,00
139	31/07/2061	1,82	4 186,88	2 643,30	1 543,58	0,00	338 911,05	0,00
140	31/10/2061	1,82	4 186,88	2 655,25	1 531,63	0,00	336 255,80	0,00
141	31/01/2062	1,82	4 186,88	2 667,25	1 519,63	0,00	333 588,55	0,00
142	30/04/2062	1,82	4 186,88	2 679,30	1 507,58	0,00	330 909,25	0,00
143	31/07/2062	1,82	4 186,88	2 691,41	1 495,47	0,00	328 217,84	0,00
144	31/10/2062	1,82	4 186,88	2 703,57	1 483,31	0,00	325 514,27	0,00
145	31/01/2063	1,82	4 186,88	2 715,79	1 471,09	0,00	322 798,48	0,00
146	30/04/2063	1,82	4 186,88	2 728,07	1 458,81	0,00	320 070,41	0,00
147	31/07/2063	1,82	4 186,88	2 740,39	1 446,49	0,00	317 330,02	0,00
148	31/10/2063	1,82	4 186,88	2 752,78	1 434,10	0,00	314 577,24	0,00
149	31/01/2064	1,82	4 186,88	2 765,22	1 421,66	0,00	311 812,02	0,00
150	30/04/2064	1,82	4 186,88	2 777,72	1 409,16	0,00	309 034,30	0,00
151	31/07/2064	1,82	4 186,88	2 790,27	1 396,61	0,00	306 244,03	0,00
152	31/10/2064	1,82	4 186,88	2 802,88	1 384,00	0,00	303 441,15	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	31/01/2065	1,82	4 186,88	2 815,55	1 371,33	0,00	300 625,60	0,00
154	30/04/2065	1,82	4 186,88	2 828,27	1 358,61	0,00	297 797,33	0,00
155	31/07/2065	1,82	4 186,88	2 841,05	1 345,83	0,00	294 956,28	0,00
156	31/10/2065	1,82	4 186,88	2 853,89	1 332,99	0,00	292 102,39	0,00
157	31/01/2066	1,82	4 186,88	2 866,79	1 320,09	0,00	289 235,60	0,00
158	30/04/2066	1,82	4 186,88	2 879,75	1 307,13	0,00	286 355,85	0,00
159	31/07/2066	1,82	4 186,88	2 892,76	1 294,12	0,00	283 463,09	0,00
160	31/10/2066	1,82	4 186,88	2 905,83	1 281,05	0,00	280 557,26	0,00
161	31/01/2067	1,82	4 186,88	2 918,97	1 267,91	0,00	277 638,29	0,00
162	30/04/2067	1,82	4 186,88	2 932,16	1 254,72	0,00	274 706,13	0,00
163	31/07/2067	1,82	4 186,88	2 945,41	1 241,47	0,00	271 760,72	0,00
164	31/10/2067	1,82	4 186,88	2 958,72	1 228,16	0,00	268 802,00	0,00
165	31/01/2068	1,82	4 186,88	2 972,09	1 214,79	0,00	265 829,91	0,00
166	30/04/2068	1,82	4 186,88	2 985,52	1 201,36	0,00	262 844,39	0,00
167	31/07/2068	1,82	4 186,88	2 999,01	1 187,87	0,00	259 845,38	0,00
168	31/10/2068	1,82	4 186,88	3 012,57	1 174,31	0,00	256 832,81	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
169	31/01/2069	1,82	4 186,88	3 026,18	1 160,70	0,00	253 806,63	0,00
170	30/04/2069	1,82	4 186,88	3 039,86	1 147,02	0,00	250 766,77	0,00
171	31/07/2069	1,82	4 186,88	3 053,60	1 133,28	0,00	247 713,17	0,00
172	31/10/2069	1,82	4 186,88	3 067,40	1 119,48	0,00	244 645,77	0,00
173	31/01/2070	1,82	4 186,88	3 081,26	1 105,62	0,00	241 564,51	0,00
174	30/04/2070	1,82	4 186,88	3 095,18	1 091,70	0,00	238 469,33	0,00
175	31/07/2070	1,82	4 186,88	3 109,17	1 077,71	0,00	235 360,16	0,00
176	31/10/2070	1,82	4 186,88	3 123,22	1 063,66	0,00	232 236,94	0,00
177	31/01/2071	1,82	4 186,88	3 137,34	1 049,54	0,00	229 099,60	0,00
178	30/04/2071	1,82	4 186,88	3 151,52	1 035,36	0,00	225 948,08	0,00
179	31/07/2071	1,82	4 186,88	3 165,76	1 021,12	0,00	222 782,32	0,00
180	31/10/2071	1,82	4 186,88	3 180,07	1 006,81	0,00	219 602,25	0,00
181	31/01/2072	1,82	4 186,88	3 194,44	992,44	0,00	216 407,81	0,00
182	30/04/2072	1,82	4 186,88	3 208,87	978,01	0,00	213 198,94	0,00
183	31/07/2072	1,82	4 186,88	3 223,38	963,50	0,00	209 975,56	0,00
184	31/10/2072	1,82	4 186,88	3 237,94	948,94	0,00	206 737,62	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
185	31/01/2073	1,82	4 186,88	3 252,58	934,30	0,00	203 485,04	0,00
186	30/04/2073	1,82	4 186,88	3 267,28	919,60	0,00	200 217,76	0,00
187	31/07/2073	1,82	4 186,88	3 282,04	904,84	0,00	196 935,72	0,00
188	31/10/2073	1,82	4 186,88	3 296,87	890,01	0,00	193 638,85	0,00
189	31/01/2074	1,82	4 186,88	3 311,77	875,11	0,00	190 327,08	0,00
190	30/04/2074	1,82	4 186,88	3 326,74	860,14	0,00	187 000,34	0,00
191	31/07/2074	1,82	4 186,88	3 341,77	845,11	0,00	183 658,57	0,00
192	31/10/2074	1,82	4 186,88	3 356,88	830,00	0,00	180 301,69	0,00
193	31/01/2075	1,82	4 186,88	3 372,05	814,83	0,00	176 929,64	0,00
194	30/04/2075	1,82	4 186,88	3 387,29	799,59	0,00	173 542,35	0,00
195	31/07/2075	1,82	4 186,88	3 402,59	784,29	0,00	170 139,76	0,00
196	31/10/2075	1,82	4 186,88	3 417,97	768,91	0,00	166 721,79	0,00
197	31/01/2076	1,82	4 186,88	3 433,42	753,46	0,00	163 288,37	0,00
198	30/04/2076	1,82	4 186,88	3 448,94	737,94	0,00	159 839,43	0,00
199	31/07/2076	1,82	4 186,88	3 464,52	722,36	0,00	156 374,91	0,00
200	31/10/2076	1,82	4 186,88	3 480,18	706,70	0,00	152 894,73	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
201	31/01/2077	1,82	4 186,88	3 495,91	690,97	0,00	149 398,82	0,00
202	30/04/2077	1,82	4 186,88	3 511,71	675,17	0,00	145 887,11	0,00
203	31/07/2077	1,82	4 186,88	3 527,58	659,30	0,00	142 359,53	0,00
204	31/10/2077	1,82	4 186,88	3 543,52	643,36	0,00	138 816,01	0,00
205	31/01/2078	1,82	4 186,88	3 559,53	627,35	0,00	135 256,48	0,00
206	30/04/2078	1,82	4 186,88	3 575,62	611,26	0,00	131 680,86	0,00
207	31/07/2078	1,82	4 186,88	3 591,78	595,10	0,00	128 089,08	0,00
208	31/10/2078	1,82	4 186,88	3 608,01	578,87	0,00	124 481,07	0,00
209	31/01/2079	1,82	4 186,88	3 624,32	562,56	0,00	120 856,75	0,00
210	30/04/2079	1,82	4 186,88	3 640,70	546,18	0,00	117 216,05	0,00
211	31/07/2079	1,82	4 186,88	3 657,15	529,73	0,00	113 558,90	0,00
212	31/10/2079	1,82	4 186,88	3 673,68	513,20	0,00	109 885,22	0,00
213	31/01/2080	1,82	4 186,88	3 690,28	496,60	0,00	106 194,94	0,00
214	30/04/2080	1,82	4 186,88	3 706,96	479,92	0,00	102 487,98	0,00
215	31/07/2080	1,82	4 186,88	3 723,71	463,17	0,00	98 764,27	0,00
216	31/10/2080	1,82	4 186,88	3 740,54	446,34	0,00	95 023,73	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
217	31/01/2081	1,82	4 186,88	3 757,44	429,44	0,00	91 266,29	0,00
218	30/04/2081	1,82	4 186,88	3 774,42	412,46	0,00	87 491,87	0,00
219	31/07/2081	1,82	4 186,88	3 791,48	395,40	0,00	83 700,39	0,00
220	31/10/2081	1,82	4 186,88	3 808,62	378,26	0,00	79 891,77	0,00
221	31/01/2082	1,82	4 186,88	3 825,83	361,05	0,00	76 065,94	0,00
222	30/04/2082	1,82	4 186,88	3 843,12	343,76	0,00	72 222,82	0,00
223	31/07/2082	1,82	4 186,88	3 860,49	326,39	0,00	68 362,33	0,00
224	31/10/2082	1,82	4 186,88	3 877,93	308,95	0,00	64 484,40	0,00
225	31/01/2083	1,82	4 186,88	3 895,46	291,42	0,00	60 588,94	0,00
226	30/04/2083	1,82	4 186,88	3 913,06	273,82	0,00	56 675,88	0,00
227	31/07/2083	1,82	4 186,88	3 930,75	256,13	0,00	52 745,13	0,00
228	31/10/2083	1,82	4 186,88	3 948,51	238,37	0,00	48 796,62	0,00
229	31/01/2084	1,82	4 186,88	3 966,35	220,53	0,00	44 830,27	0,00
230	30/04/2084	1,82	4 186,88	3 984,28	202,60	0,00	40 845,99	0,00
231	31/07/2084	1,82	4 186,88	4 002,29	184,59	0,00	36 843,70	0,00
232	31/10/2084	1,82	4 186,88	4 020,37	166,51	0,00	32 823,33	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
233	31/01/2085	1,82	4 186,88	4 038,54	148,34	0,00	28 784,79	0,00
234	30/04/2085	1,82	4 186,88	4 056,79	130,09	0,00	24 728,00	0,00
235	31/07/2085	1,82	4 186,88	4 075,13	111,75	0,00	20 652,87	0,00
236	31/10/2085	1,82	4 186,88	4 093,54	93,34	0,00	16 559,33	0,00
237	31/01/2086	1,82	4 186,88	4 112,04	74,84	0,00	12 447,29	0,00
238	30/04/2086	1,82	4 186,88	4 130,63	56,25	0,00	8 316,66	0,00
239	31/07/2086	1,82	4 186,88	4 149,29	37,59	0,00	4 167,37	0,00
240	31/10/2086	1,82	4 186,20	4 167,37	18,83	0,00	0,00	0,00
Total			1 004 850,52	612 517,28	392 333,24	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livre A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 179622 / N° de la Ligne du Prêt : 5673103
Opération : Construction
Produit : PLUS

Capital prêté : 791 868 €
Taux actuel théorique : 2,30 %
Taux effectif global : 2,28 %
Intérêts de Préfinancement : 18 263,43 €
Taux de Préfinancement : 2,30 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	31/01/2027	2,30	7 732,39	3 113,78	4 618,61	0,00	807 017,65	0,00
2	30/04/2027	2,30	7 732,39	3 131,53	4 600,86	0,00	803 886,12	0,00
3	31/07/2027	2,30	7 732,39	3 149,39	4 583,00	0,00	800 736,73	0,00
4	31/10/2027	2,30	7 732,39	3 167,34	4 565,05	0,00	797 569,39	0,00
5	31/01/2028	2,30	7 732,39	3 185,40	4 546,99	0,00	794 383,99	0,00
6	30/04/2028	2,30	7 732,39	3 203,56	4 528,83	0,00	791 180,43	0,00
7	31/07/2028	2,30	7 732,39	3 221,82	4 510,57	0,00	787 958,61	0,00
8	31/10/2028	2,30	7 732,39	3 240,19	4 492,20	0,00	784 718,42	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	31/01/2029	2,30	7 732,39	3 258,66	4 473,73	0,00	781 459,76	0,00
10	30/04/2029	2,30	7 732,39	3 277,24	4 455,15	0,00	778 182,52	0,00
11	31/07/2029	2,30	7 732,39	3 295,92	4 436,47	0,00	774 886,60	0,00
12	31/10/2029	2,30	7 732,39	3 314,71	4 417,68	0,00	771 571,89	0,00
13	31/01/2030	2,30	7 732,39	3 333,61	4 398,78	0,00	768 238,28	0,00
14	30/04/2030	2,30	7 732,39	3 352,62	4 379,77	0,00	764 885,66	0,00
15	31/07/2030	2,30	7 732,39	3 371,73	4 360,66	0,00	761 513,93	0,00
16	31/10/2030	2,30	7 732,39	3 390,95	4 341,44	0,00	758 122,98	0,00
17	31/01/2031	2,30	7 732,39	3 410,28	4 322,11	0,00	754 712,70	0,00
18	30/04/2031	2,30	7 732,39	3 429,73	4 302,66	0,00	751 282,97	0,00
19	31/07/2031	2,30	7 732,39	3 449,28	4 283,11	0,00	747 833,69	0,00
20	31/10/2031	2,30	7 732,39	3 468,94	4 263,45	0,00	744 364,75	0,00
21	31/01/2032	2,30	7 732,39	3 488,72	4 243,67	0,00	740 876,03	0,00
22	30/04/2032	2,30	7 732,39	3 508,61	4 223,78	0,00	737 367,42	0,00
23	31/07/2032	2,30	7 732,39	3 528,61	4 203,78	0,00	733 838,81	0,00
24	31/10/2032	2,30	7 732,39	3 548,73	4 183,66	0,00	730 290,08	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	31/01/2033	2,30	7 732,39	3 568,96	4 163,43	0,00	726 721,12	0,00
26	30/04/2033	2,30	7 732,39	3 589,31	4 143,08	0,00	723 131,81	0,00
27	31/07/2033	2,30	7 732,39	3 609,77	4 122,62	0,00	719 522,04	0,00
28	31/10/2033	2,30	7 732,39	3 630,35	4 102,04	0,00	715 891,69	0,00
29	31/01/2034	2,30	7 732,39	3 651,05	4 081,34	0,00	712 240,64	0,00
30	30/04/2034	2,30	7 732,39	3 671,86	4 060,53	0,00	708 568,78	0,00
31	31/07/2034	2,30	7 732,39	3 692,80	4 039,59	0,00	704 875,98	0,00
32	31/10/2034	2,30	7 732,39	3 713,85	4 018,54	0,00	701 162,13	0,00
33	31/01/2035	2,30	7 732,39	3 735,02	3 997,37	0,00	697 427,11	0,00
34	30/04/2035	2,30	7 732,39	3 756,32	3 976,07	0,00	693 670,79	0,00
35	31/07/2035	2,30	7 732,39	3 777,73	3 954,66	0,00	689 893,06	0,00
36	31/10/2035	2,30	7 732,39	3 799,27	3 933,12	0,00	686 093,79	0,00
37	31/01/2036	2,30	7 732,39	3 820,93	3 911,46	0,00	682 272,86	0,00
38	30/04/2036	2,30	7 732,39	3 842,71	3 889,68	0,00	678 430,15	0,00
39	31/07/2036	2,30	7 732,39	3 864,62	3 867,77	0,00	674 565,53	0,00
40	31/10/2036	2,30	7 732,39	3 886,65	3 845,74	0,00	670 678,88	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	31/01/2037	2,30	7 732,39	3 908,81	3 823,58	0,00	666 770,07	0,00
42	30/04/2037	2,30	7 732,39	3 931,09	3 801,30	0,00	662 838,98	0,00
43	31/07/2037	2,30	7 732,39	3 953,50	3 778,89	0,00	658 885,48	0,00
44	31/10/2037	2,30	7 732,39	3 976,04	3 756,35	0,00	654 909,44	0,00
45	31/01/2038	2,30	7 732,39	3 998,71	3 733,68	0,00	650 910,73	0,00
46	30/04/2038	2,30	7 732,39	4 021,51	3 710,88	0,00	646 889,22	0,00
47	31/07/2038	2,30	7 732,39	4 044,43	3 687,96	0,00	642 844,79	0,00
48	31/10/2038	2,30	7 732,39	4 067,49	3 664,90	0,00	638 777,30	0,00
49	31/01/2039	2,30	7 732,39	4 090,68	3 641,71	0,00	634 686,62	0,00
50	30/04/2039	2,30	7 732,39	4 114,00	3 618,39	0,00	630 572,62	0,00
51	31/07/2039	2,30	7 732,39	4 137,46	3 594,93	0,00	626 435,16	0,00
52	31/10/2039	2,30	7 732,39	4 161,04	3 571,35	0,00	622 274,12	0,00
53	31/01/2040	2,30	7 732,39	4 184,77	3 547,62	0,00	618 089,35	0,00
54	30/04/2040	2,30	7 732,39	4 208,62	3 523,77	0,00	613 880,73	0,00
55	31/07/2040	2,30	7 732,39	4 232,62	3 499,77	0,00	609 648,11	0,00
56	31/10/2040	2,30	7 732,39	4 256,75	3 475,64	0,00	605 391,36	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	31/01/2041	2,30	7 732,39	4 281,02	3 451,37	0,00	601 110,34	0,00
58	30/04/2041	2,30	7 732,39	4 305,42	3 426,97	0,00	596 804,92	0,00
59	31/07/2041	2,30	7 732,39	4 329,97	3 402,42	0,00	592 474,95	0,00
60	31/10/2041	2,30	7 732,39	4 354,65	3 377,74	0,00	588 120,30	0,00
61	31/01/2042	2,30	7 732,39	4 379,48	3 352,91	0,00	583 740,82	0,00
62	30/04/2042	2,30	7 732,39	4 404,45	3 327,94	0,00	579 336,37	0,00
63	31/07/2042	2,30	7 732,39	4 429,56	3 302,83	0,00	574 906,81	0,00
64	31/10/2042	2,30	7 732,39	4 454,81	3 277,58	0,00	570 452,00	0,00
65	31/01/2043	2,30	7 732,39	4 480,21	3 252,18	0,00	565 971,79	0,00
66	30/04/2043	2,30	7 732,39	4 505,75	3 226,64	0,00	561 466,04	0,00
67	31/07/2043	2,30	7 732,39	4 531,44	3 200,95	0,00	556 934,60	0,00
68	31/10/2043	2,30	7 732,39	4 557,27	3 175,12	0,00	552 377,33	0,00
69	31/01/2044	2,30	7 732,39	4 583,25	3 149,14	0,00	547 794,08	0,00
70	30/04/2044	2,30	7 732,39	4 609,38	3 123,01	0,00	543 184,70	0,00
71	31/07/2044	2,30	7 732,39	4 635,66	3 096,73	0,00	538 549,04	0,00
72	31/10/2044	2,30	7 732,39	4 662,09	3 070,30	0,00	533 886,95	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	31/01/2045	2,30	7 732,39	4 688,67	3 043,72	0,00	529 198,28	0,00
74	30/04/2045	2,30	7 732,39	4 715,40	3 016,99	0,00	524 482,88	0,00
75	31/07/2045	2,30	7 732,39	4 742,28	2 990,11	0,00	519 740,60	0,00
76	31/10/2045	2,30	7 732,39	4 769,32	2 963,07	0,00	514 971,28	0,00
77	31/01/2046	2,30	7 732,39	4 796,51	2 935,88	0,00	510 174,77	0,00
78	30/04/2046	2,30	7 732,39	4 823,85	2 908,54	0,00	505 350,92	0,00
79	31/07/2046	2,30	7 732,39	4 851,35	2 881,04	0,00	500 499,57	0,00
80	31/10/2046	2,30	7 732,39	4 879,01	2 853,38	0,00	495 620,56	0,00
81	31/01/2047	2,30	7 732,39	4 906,83	2 825,56	0,00	490 713,73	0,00
82	30/04/2047	2,30	7 732,39	4 934,80	2 797,59	0,00	485 778,93	0,00
83	31/07/2047	2,30	7 732,39	4 962,93	2 769,46	0,00	480 816,00	0,00
84	31/10/2047	2,30	7 732,39	4 991,23	2 741,16	0,00	475 824,77	0,00
85	31/01/2048	2,30	7 732,39	5 019,68	2 712,71	0,00	470 805,09	0,00
86	30/04/2048	2,30	7 732,39	5 048,30	2 684,09	0,00	465 756,79	0,00
87	31/07/2048	2,30	7 732,39	5 077,08	2 655,31	0,00	460 679,71	0,00
88	31/10/2048	2,30	7 732,39	5 106,03	2 626,36	0,00	455 573,68	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	31/01/2049	2,30	7 732,39	5 135,14	2 597,25	0,00	450 438,54	0,00
90	30/04/2049	2,30	7 732,39	5 164,41	2 567,98	0,00	445 274,13	0,00
91	31/07/2049	2,30	7 732,39	5 193,85	2 538,54	0,00	440 080,28	0,00
92	31/10/2049	2,30	7 732,39	5 223,47	2 508,92	0,00	434 856,81	0,00
93	31/01/2050	2,30	7 732,39	5 253,24	2 479,15	0,00	429 603,57	0,00
94	30/04/2050	2,30	7 732,39	5 283,19	2 449,20	0,00	424 320,38	0,00
95	31/07/2050	2,30	7 732,39	5 313,31	2 419,08	0,00	419 007,07	0,00
96	31/10/2050	2,30	7 732,39	5 343,61	2 388,78	0,00	413 663,46	0,00
97	31/01/2051	2,30	7 732,39	5 374,07	2 358,32	0,00	408 289,39	0,00
98	30/04/2051	2,30	7 732,39	5 404,71	2 327,68	0,00	402 884,68	0,00
99	31/07/2051	2,30	7 732,39	5 435,52	2 296,87	0,00	397 449,16	0,00
100	31/10/2051	2,30	7 732,39	5 466,51	2 265,88	0,00	391 982,65	0,00
101	31/01/2052	2,30	7 732,39	5 497,67	2 234,72	0,00	386 484,98	0,00
102	30/04/2052	2,30	7 732,39	5 529,02	2 203,37	0,00	380 955,96	0,00
103	31/07/2052	2,30	7 732,39	5 560,54	2 171,85	0,00	375 395,42	0,00
104	31/10/2052	2,30	7 732,39	5 592,24	2 140,15	0,00	369 803,18	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	31/01/2053	2,30	7 732,39	5 624,12	2 108,27	0,00	364 179,06	0,00
106	30/04/2053	2,30	7 732,39	5 656,18	2 076,21	0,00	358 522,88	0,00
107	31/07/2053	2,30	7 732,39	5 688,43	2 043,96	0,00	352 834,45	0,00
108	31/10/2053	2,30	7 732,39	5 720,86	2 011,53	0,00	347 113,59	0,00
109	31/01/2054	2,30	7 732,39	5 753,47	1 978,92	0,00	341 360,12	0,00
110	30/04/2054	2,30	7 732,39	5 786,28	1 946,11	0,00	335 573,84	0,00
111	31/07/2054	2,30	7 732,39	5 819,26	1 913,13	0,00	329 754,58	0,00
112	31/10/2054	2,30	7 732,39	5 852,44	1 879,95	0,00	323 902,14	0,00
113	31/01/2055	2,30	7 732,39	5 885,80	1 846,59	0,00	318 016,34	0,00
114	30/04/2055	2,30	7 732,39	5 919,36	1 813,03	0,00	312 096,98	0,00
115	31/07/2055	2,30	7 732,39	5 953,11	1 779,28	0,00	306 143,87	0,00
116	31/10/2055	2,30	7 732,39	5 987,05	1 745,34	0,00	300 156,82	0,00
117	31/01/2056	2,30	7 732,39	6 021,18	1 711,21	0,00	294 135,64	0,00
118	30/04/2056	2,30	7 732,39	6 055,50	1 676,89	0,00	288 080,14	0,00
119	31/07/2056	2,30	7 732,39	6 090,03	1 642,36	0,00	281 990,11	0,00
120	31/10/2056	2,30	7 732,39	6 124,75	1 607,64	0,00	275 865,36	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	31/01/2057	2,30	7 732,39	6 159,66	1 572,73	0,00	269 705,70	0,00
122	30/04/2057	2,30	7 732,39	6 194,78	1 537,61	0,00	263 510,92	0,00
123	31/07/2057	2,30	7 732,39	6 230,10	1 502,29	0,00	257 280,82	0,00
124	31/10/2057	2,30	7 732,39	6 265,62	1 466,77	0,00	251 015,20	0,00
125	31/01/2058	2,30	7 732,39	6 301,34	1 431,05	0,00	244 713,86	0,00
126	30/04/2058	2,30	7 732,39	6 337,26	1 395,13	0,00	238 376,60	0,00
127	31/07/2058	2,30	7 732,39	6 373,39	1 359,00	0,00	232 003,21	0,00
128	31/10/2058	2,30	7 732,39	6 409,73	1 322,66	0,00	225 593,48	0,00
129	31/01/2059	2,30	7 732,39	6 446,27	1 286,12	0,00	219 147,21	0,00
130	30/04/2059	2,30	7 732,39	6 483,02	1 249,37	0,00	212 664,19	0,00
131	31/07/2059	2,30	7 732,39	6 519,98	1 212,41	0,00	206 144,21	0,00
132	31/10/2059	2,30	7 732,39	6 557,15	1 175,24	0,00	199 587,06	0,00
133	31/01/2060	2,30	7 732,39	6 594,53	1 137,86	0,00	192 992,53	0,00
134	30/04/2060	2,30	7 732,39	6 632,13	1 100,26	0,00	186 360,40	0,00
135	31/07/2060	2,30	7 732,39	6 669,94	1 062,45	0,00	179 690,46	0,00
136	31/10/2060	2,30	7 732,39	6 707,96	1 024,43	0,00	172 982,50	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	31/01/2061	2,30	7 732,39	6 746,21	986,18	0,00	166 236,29	0,00
138	30/04/2061	2,30	7 732,39	6 784,67	947,72	0,00	159 451,62	0,00
139	31/07/2061	2,30	7 732,39	6 823,35	909,04	0,00	152 628,27	0,00
140	31/10/2061	2,30	7 732,39	6 862,25	870,14	0,00	145 766,02	0,00
141	31/01/2062	2,30	7 732,39	6 901,37	831,02	0,00	138 864,65	0,00
142	30/04/2062	2,30	7 732,39	6 940,71	791,68	0,00	131 923,94	0,00
143	31/07/2062	2,30	7 732,39	6 980,28	752,11	0,00	124 943,66	0,00
144	31/10/2062	2,30	7 732,39	7 020,08	712,31	0,00	117 923,58	0,00
145	31/01/2063	2,30	7 732,39	7 060,10	672,29	0,00	110 863,48	0,00
146	30/04/2063	2,30	7 732,39	7 100,35	632,04	0,00	103 763,13	0,00
147	31/07/2063	2,30	7 732,39	7 140,83	591,56	0,00	96 622,30	0,00
148	31/10/2063	2,30	7 732,39	7 181,54	550,85	0,00	89 440,76	0,00
149	31/01/2064	2,30	7 732,39	7 222,48	509,91	0,00	82 218,28	0,00
150	30/04/2064	2,30	7 732,39	7 263,66	468,73	0,00	74 954,62	0,00
151	31/07/2064	2,30	7 732,39	7 305,07	427,32	0,00	67 649,55	0,00
152	31/10/2064	2,30	7 732,39	7 346,72	385,67	0,00	60 302,83	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	31/01/2065	2,30	7 732,39	7 388,60	343,79	0,00	52 914,23	0,00
154	30/04/2065	2,30	7 732,39	7 430,72	301,67	0,00	45 483,51	0,00
155	31/07/2065	2,30	7 732,39	7 473,09	259,30	0,00	38 010,42	0,00
156	31/10/2065	2,30	7 732,39	7 515,69	216,70	0,00	30 494,73	0,00
157	31/01/2066	2,30	7 732,39	7 558,54	173,85	0,00	22 936,19	0,00
158	30/04/2066	2,30	7 732,39	7 601,63	130,76	0,00	15 334,56	0,00
159	31/07/2066	2,30	7 732,39	7 644,97	87,42	0,00	7 689,59	0,00
160	31/10/2066	2,30	7 733,43	7 689,59	43,84	0,00	0,00	0,00
Total			1 237 183,44	810 131,43	427 052,01	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livre A).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

Emprunteur : 0278901 - OPH DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
N° du Contrat de Prêt : 179622 / N° de la Ligne du Prêt : 5673102
Opération : Construction
Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 406 129 €
Taux actuel théorique : 1,82 %
Taux effectif global : 1,81 %
Intérêts de Préfinancement : 7 411,98 €
Taux de Préfinancement : 1,82 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	31/01/2027	1,82	2 826,77	957,87	1 868,90	0,00	412 583,11	0,00
2	30/04/2027	1,82	2 826,77	962,19	1 864,58	0,00	411 620,92	0,00
3	31/07/2027	1,82	2 826,77	966,54	1 860,23	0,00	410 654,38	0,00
4	31/10/2027	1,82	2 826,77	970,91	1 855,86	0,00	409 683,47	0,00
5	31/01/2028	1,82	2 826,77	975,30	1 851,47	0,00	408 708,17	0,00
6	30/04/2028	1,82	2 826,77	979,71	1 847,06	0,00	407 728,46	0,00
7	31/07/2028	1,82	2 826,77	984,13	1 842,64	0,00	406 744,33	0,00
8	31/10/2028	1,82	2 826,77	988,58	1 838,19	0,00	405 755,75	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	31/01/2029	1,82	2 826,77	993,05	1 833,72	0,00	404 762,70	0,00
10	30/04/2029	1,82	2 826,77	997,54	1 829,23	0,00	403 765,16	0,00
11	31/07/2029	1,82	2 826,77	1 002,05	1 824,72	0,00	402 763,11	0,00
12	31/10/2029	1,82	2 826,77	1 006,57	1 820,20	0,00	401 756,54	0,00
13	31/01/2030	1,82	2 826,77	1 011,12	1 815,65	0,00	400 745,42	0,00
14	30/04/2030	1,82	2 826,77	1 015,69	1 811,08	0,00	399 729,73	0,00
15	31/07/2030	1,82	2 826,77	1 020,28	1 806,49	0,00	398 709,45	0,00
16	31/10/2030	1,82	2 826,77	1 024,89	1 801,88	0,00	397 684,56	0,00
17	31/01/2031	1,82	2 826,77	1 029,53	1 797,24	0,00	396 655,03	0,00
18	30/04/2031	1,82	2 826,77	1 034,18	1 792,59	0,00	395 620,85	0,00
19	31/07/2031	1,82	2 826,77	1 038,85	1 787,92	0,00	394 582,00	0,00
20	31/10/2031	1,82	2 826,77	1 043,55	1 783,22	0,00	393 538,45	0,00
21	31/01/2032	1,82	2 826,77	1 048,26	1 778,51	0,00	392 490,19	0,00
22	30/04/2032	1,82	2 826,77	1 053,00	1 773,77	0,00	391 437,19	0,00
23	31/07/2032	1,82	2 826,77	1 057,76	1 769,01	0,00	390 379,43	0,00
24	31/10/2032	1,82	2 826,77	1 062,54	1 764,23	0,00	389 316,89	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	31/01/2033	1,82	2 826,77	1 067,34	1 759,43	0,00	388 249,55	0,00
26	30/04/2033	1,82	2 826,77	1 072,16	1 754,61	0,00	387 177,39	0,00
27	31/07/2033	1,82	2 826,77	1 077,01	1 749,76	0,00	386 100,38	0,00
28	31/10/2033	1,82	2 826,77	1 081,88	1 744,89	0,00	385 018,50	0,00
29	31/01/2034	1,82	2 826,77	1 086,77	1 740,00	0,00	383 931,73	0,00
30	30/04/2034	1,82	2 826,77	1 091,68	1 735,09	0,00	382 840,05	0,00
31	31/07/2034	1,82	2 826,77	1 096,61	1 730,16	0,00	381 743,44	0,00
32	31/10/2034	1,82	2 826,77	1 101,57	1 725,20	0,00	380 641,87	0,00
33	31/01/2035	1,82	2 826,77	1 106,55	1 720,22	0,00	379 535,32	0,00
34	30/04/2035	1,82	2 826,77	1 111,55	1 715,22	0,00	378 423,77	0,00
35	31/07/2035	1,82	2 826,77	1 116,57	1 710,20	0,00	377 307,20	0,00
36	31/10/2035	1,82	2 826,77	1 121,62	1 705,15	0,00	376 185,58	0,00
37	31/01/2036	1,82	2 826,77	1 126,69	1 700,08	0,00	375 058,89	0,00
38	30/04/2036	1,82	2 826,77	1 131,78	1 694,99	0,00	373 927,11	0,00
39	31/07/2036	1,82	2 826,77	1 136,89	1 689,88	0,00	372 790,22	0,00
40	31/10/2036	1,82	2 826,77	1 142,03	1 684,74	0,00	371 648,19	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	31/01/2037	1,82	2 826,77	1 147,19	1 679,58	0,00	370 501,00	0,00
42	30/04/2037	1,82	2 826,77	1 152,38	1 674,39	0,00	369 348,62	0,00
43	31/07/2037	1,82	2 826,77	1 157,58	1 669,19	0,00	368 191,04	0,00
44	31/10/2037	1,82	2 826,77	1 162,81	1 663,96	0,00	367 028,23	0,00
45	31/01/2038	1,82	2 826,77	1 168,07	1 658,70	0,00	365 860,16	0,00
46	30/04/2038	1,82	2 826,77	1 173,35	1 653,42	0,00	364 686,81	0,00
47	31/07/2038	1,82	2 826,77	1 178,65	1 648,12	0,00	363 508,16	0,00
48	31/10/2038	1,82	2 826,77	1 183,98	1 642,79	0,00	362 324,18	0,00
49	31/01/2039	1,82	2 826,77	1 189,33	1 637,44	0,00	361 134,85	0,00
50	30/04/2039	1,82	2 826,77	1 194,70	1 632,07	0,00	359 940,15	0,00
51	31/07/2039	1,82	2 826,77	1 200,10	1 626,67	0,00	358 740,05	0,00
52	31/10/2039	1,82	2 826,77	1 205,53	1 621,24	0,00	357 534,52	0,00
53	31/01/2040	1,82	2 826,77	1 210,97	1 615,80	0,00	356 323,55	0,00
54	30/04/2040	1,82	2 826,77	1 216,45	1 610,32	0,00	355 107,10	0,00
55	31/07/2040	1,82	2 826,77	1 221,94	1 604,83	0,00	353 885,16	0,00
56	31/10/2040	1,82	2 826,77	1 227,47	1 599,30	0,00	352 657,69	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
57	31/01/2041	1,82	2 826,77	1 233,01	1 593,76	0,00	351 424,68	0,00
58	30/04/2041	1,82	2 826,77	1 238,59	1 588,18	0,00	350 186,09	0,00
59	31/07/2041	1,82	2 826,77	1 244,18	1 582,59	0,00	348 941,91	0,00
60	31/10/2041	1,82	2 826,77	1 249,81	1 576,96	0,00	347 692,10	0,00
61	31/01/2042	1,82	2 826,77	1 255,45	1 571,32	0,00	346 436,65	0,00
62	30/04/2042	1,82	2 826,77	1 261,13	1 565,64	0,00	345 175,52	0,00
63	31/07/2042	1,82	2 826,77	1 266,83	1 559,94	0,00	343 908,69	0,00
64	31/10/2042	1,82	2 826,77	1 272,55	1 554,22	0,00	342 636,14	0,00
65	31/01/2043	1,82	2 826,77	1 278,30	1 548,47	0,00	341 357,84	0,00
66	30/04/2043	1,82	2 826,77	1 284,08	1 542,69	0,00	340 073,76	0,00
67	31/07/2043	1,82	2 826,77	1 289,88	1 536,89	0,00	338 783,88	0,00
68	31/10/2043	1,82	2 826,77	1 295,71	1 531,06	0,00	337 488,17	0,00
69	31/01/2044	1,82	2 826,77	1 301,57	1 525,20	0,00	336 186,60	0,00
70	30/04/2044	1,82	2 826,77	1 307,45	1 519,32	0,00	334 879,15	0,00
71	31/07/2044	1,82	2 826,77	1 313,36	1 513,41	0,00	333 565,79	0,00
72	31/10/2044	1,82	2 826,77	1 319,30	1 507,47	0,00	332 246,49	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
73	31/01/2045	1,82	2 826,77	1 325,26	1 501,51	0,00	330 921,23	0,00
74	30/04/2045	1,82	2 826,77	1 331,25	1 495,52	0,00	329 589,98	0,00
75	31/07/2045	1,82	2 826,77	1 337,26	1 489,51	0,00	328 252,72	0,00
76	31/10/2045	1,82	2 826,77	1 343,31	1 483,46	0,00	326 909,41	0,00
77	31/01/2046	1,82	2 826,77	1 349,38	1 477,39	0,00	325 560,03	0,00
78	30/04/2046	1,82	2 826,77	1 355,48	1 471,29	0,00	324 204,55	0,00
79	31/07/2046	1,82	2 826,77	1 361,60	1 465,17	0,00	322 842,95	0,00
80	31/10/2046	1,82	2 826,77	1 367,75	1 459,02	0,00	321 475,20	0,00
81	31/01/2047	1,82	2 826,77	1 373,94	1 452,83	0,00	320 101,26	0,00
82	30/04/2047	1,82	2 826,77	1 380,15	1 446,62	0,00	318 721,11	0,00
83	31/07/2047	1,82	2 826,77	1 386,38	1 440,39	0,00	317 334,73	0,00
84	31/10/2047	1,82	2 826,77	1 392,65	1 434,12	0,00	315 942,08	0,00
85	31/01/2048	1,82	2 826,77	1 398,94	1 427,83	0,00	314 543,14	0,00
86	30/04/2048	1,82	2 826,77	1 405,26	1 421,51	0,00	313 137,88	0,00
87	31/07/2048	1,82	2 826,77	1 411,61	1 415,16	0,00	311 726,27	0,00
88	31/10/2048	1,82	2 826,77	1 417,99	1 408,78	0,00	310 308,28	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
89	31/01/2049	1,82	2 826,77	1 424,40	1 402,37	0,00	308 883,88	0,00
90	30/04/2049	1,82	2 826,77	1 430,84	1 395,93	0,00	307 453,04	0,00
91	31/07/2049	1,82	2 826,77	1 437,31	1 389,46	0,00	306 015,73	0,00
92	31/10/2049	1,82	2 826,77	1 443,80	1 382,97	0,00	304 571,93	0,00
93	31/01/2050	1,82	2 826,77	1 450,33	1 376,44	0,00	303 121,60	0,00
94	30/04/2050	1,82	2 826,77	1 456,88	1 369,89	0,00	301 664,72	0,00
95	31/07/2050	1,82	2 826,77	1 463,47	1 363,30	0,00	300 201,25	0,00
96	31/10/2050	1,82	2 826,77	1 470,08	1 356,69	0,00	298 731,17	0,00
97	31/01/2051	1,82	2 826,77	1 476,72	1 350,05	0,00	297 254,45	0,00
98	30/04/2051	1,82	2 826,77	1 483,40	1 343,37	0,00	295 771,05	0,00
99	31/07/2051	1,82	2 826,77	1 490,10	1 336,67	0,00	294 280,95	0,00
100	31/10/2051	1,82	2 826,77	1 496,83	1 329,94	0,00	292 784,12	0,00
101	31/01/2052	1,82	2 826,77	1 503,60	1 323,17	0,00	291 280,52	0,00
102	30/04/2052	1,82	2 826,77	1 510,39	1 316,38	0,00	289 770,13	0,00
103	31/07/2052	1,82	2 826,77	1 517,22	1 309,55	0,00	288 252,91	0,00
104	31/10/2052	1,82	2 826,77	1 524,08	1 302,69	0,00	286 728,83	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
105	31/01/2053	1,82	2 826,77	1 530,96	1 295,81	0,00	285 197,87	0,00
106	30/04/2053	1,82	2 826,77	1 537,88	1 288,89	0,00	283 659,99	0,00
107	31/07/2053	1,82	2 826,77	1 544,83	1 281,94	0,00	282 115,16	0,00
108	31/10/2053	1,82	2 826,77	1 551,81	1 274,96	0,00	280 563,35	0,00
109	31/01/2054	1,82	2 826,77	1 558,83	1 267,94	0,00	279 004,52	0,00
110	30/04/2054	1,82	2 826,77	1 565,87	1 260,90	0,00	277 438,65	0,00
111	31/07/2054	1,82	2 826,77	1 572,95	1 253,82	0,00	275 865,70	0,00
112	31/10/2054	1,82	2 826,77	1 580,06	1 246,71	0,00	274 285,64	0,00
113	31/01/2055	1,82	2 826,77	1 587,20	1 239,57	0,00	272 698,44	0,00
114	30/04/2055	1,82	2 826,77	1 594,37	1 232,40	0,00	271 104,07	0,00
115	31/07/2055	1,82	2 826,77	1 601,58	1 225,19	0,00	269 502,49	0,00
116	31/10/2055	1,82	2 826,77	1 608,81	1 217,96	0,00	267 893,68	0,00
117	31/01/2056	1,82	2 826,77	1 616,09	1 210,68	0,00	266 277,59	0,00
118	30/04/2056	1,82	2 826,77	1 623,39	1 203,38	0,00	264 654,20	0,00
119	31/07/2056	1,82	2 826,77	1 630,73	1 196,04	0,00	263 023,47	0,00
120	31/10/2056	1,82	2 826,77	1 638,10	1 188,67	0,00	261 385,37	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
121	31/01/2057	1,82	2 826,77	1 645,50	1 181,27	0,00	259 739,87	0,00
122	30/04/2057	1,82	2 826,77	1 652,93	1 173,84	0,00	258 086,94	0,00
123	31/07/2057	1,82	2 826,77	1 660,40	1 166,37	0,00	256 426,54	0,00
124	31/10/2057	1,82	2 826,77	1 667,91	1 158,86	0,00	254 758,63	0,00
125	31/01/2058	1,82	2 826,77	1 675,45	1 151,32	0,00	253 083,18	0,00
126	30/04/2058	1,82	2 826,77	1 683,02	1 143,75	0,00	251 400,16	0,00
127	31/07/2058	1,82	2 826,77	1 690,62	1 136,15	0,00	249 709,54	0,00
128	31/10/2058	1,82	2 826,77	1 698,26	1 128,51	0,00	248 011,28	0,00
129	31/01/2059	1,82	2 826,77	1 705,94	1 120,83	0,00	246 305,34	0,00
130	30/04/2059	1,82	2 826,77	1 713,65	1 113,12	0,00	244 591,69	0,00
131	31/07/2059	1,82	2 826,77	1 721,39	1 105,38	0,00	242 870,30	0,00
132	31/10/2059	1,82	2 826,77	1 729,17	1 097,60	0,00	241 141,13	0,00
133	31/01/2060	1,82	2 826,77	1 736,99	1 089,78	0,00	239 404,14	0,00
134	30/04/2060	1,82	2 826,77	1 744,84	1 081,93	0,00	237 659,30	0,00
135	31/07/2060	1,82	2 826,77	1 752,72	1 074,05	0,00	235 906,58	0,00
136	31/10/2060	1,82	2 826,77	1 760,64	1 066,13	0,00	234 145,94	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
137	31/01/2061	1,82	2 826,77	1 768,60	1 058,17	0,00	232 377,34	0,00
138	30/04/2061	1,82	2 826,77	1 776,59	1 050,18	0,00	230 600,75	0,00
139	31/07/2061	1,82	2 826,77	1 784,62	1 042,15	0,00	228 816,13	0,00
140	31/10/2061	1,82	2 826,77	1 792,69	1 034,08	0,00	227 023,44	0,00
141	31/01/2062	1,82	2 826,77	1 800,79	1 025,98	0,00	225 222,65	0,00
142	30/04/2062	1,82	2 826,77	1 808,93	1 017,84	0,00	223 413,72	0,00
143	31/07/2062	1,82	2 826,77	1 817,10	1 009,67	0,00	221 596,62	0,00
144	31/10/2062	1,82	2 826,77	1 825,31	1 001,46	0,00	219 771,31	0,00
145	31/01/2063	1,82	2 826,77	1 833,56	993,21	0,00	217 937,75	0,00
146	30/04/2063	1,82	2 826,77	1 841,85	984,92	0,00	216 095,90	0,00
147	31/07/2063	1,82	2 826,77	1 850,17	976,60	0,00	214 245,73	0,00
148	31/10/2063	1,82	2 826,77	1 858,54	968,23	0,00	212 387,19	0,00
149	31/01/2064	1,82	2 826,77	1 866,93	959,84	0,00	210 520,26	0,00
150	30/04/2064	1,82	2 826,77	1 875,37	951,40	0,00	208 644,89	0,00
151	31/07/2064	1,82	2 826,77	1 883,85	942,92	0,00	206 761,04	0,00
152	31/10/2064	1,82	2 826,77	1 892,36	934,41	0,00	204 868,68	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
153	31/01/2065	1,82	2 826,77	1 900,91	925,86	0,00	202 967,77	0,00
154	30/04/2065	1,82	2 826,77	1 909,50	917,27	0,00	201 058,27	0,00
155	31/07/2065	1,82	2 826,77	1 918,13	908,64	0,00	199 140,14	0,00
156	31/10/2065	1,82	2 826,77	1 926,80	899,97	0,00	197 213,34	0,00
157	31/01/2066	1,82	2 826,77	1 935,51	891,26	0,00	195 277,83	0,00
158	30/04/2066	1,82	2 826,77	1 944,26	882,51	0,00	193 333,57	0,00
159	31/07/2066	1,82	2 826,77	1 953,04	873,73	0,00	191 380,53	0,00
160	31/10/2066	1,82	2 826,77	1 961,87	864,90	0,00	189 418,66	0,00
161	31/01/2067	1,82	2 826,77	1 970,74	856,03	0,00	187 447,92	0,00
162	30/04/2067	1,82	2 826,77	1 979,64	847,13	0,00	185 468,28	0,00
163	31/07/2067	1,82	2 826,77	1 988,59	838,18	0,00	183 479,69	0,00
164	31/10/2067	1,82	2 826,77	1 997,58	829,19	0,00	181 482,11	0,00
165	31/01/2068	1,82	2 826,77	2 006,60	820,17	0,00	179 475,51	0,00
166	30/04/2068	1,82	2 826,77	2 015,67	811,10	0,00	177 459,84	0,00
167	31/07/2068	1,82	2 826,77	2 024,78	801,99	0,00	175 435,06	0,00
168	31/10/2068	1,82	2 826,77	2 033,93	792,84	0,00	173 401,13	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
169	31/01/2069	1,82	2 826,77	2 043,12	783,65	0,00	171 358,01	0,00
170	30/04/2069	1,82	2 826,77	2 052,36	774,41	0,00	169 305,65	0,00
171	31/07/2069	1,82	2 826,77	2 061,63	765,14	0,00	167 244,02	0,00
172	31/10/2069	1,82	2 826,77	2 070,95	755,82	0,00	165 173,07	0,00
173	31/01/2070	1,82	2 826,77	2 080,31	746,46	0,00	163 092,76	0,00
174	30/04/2070	1,82	2 826,77	2 089,71	737,06	0,00	161 003,05	0,00
175	31/07/2070	1,82	2 826,77	2 099,15	727,62	0,00	158 903,90	0,00
176	31/10/2070	1,82	2 826,77	2 108,64	718,13	0,00	156 795,26	0,00
177	31/01/2071	1,82	2 826,77	2 118,17	708,60	0,00	154 677,09	0,00
178	30/04/2071	1,82	2 826,77	2 127,74	699,03	0,00	152 549,35	0,00
179	31/07/2071	1,82	2 826,77	2 137,36	689,41	0,00	150 411,99	0,00
180	31/10/2071	1,82	2 826,77	2 147,02	679,75	0,00	148 264,97	0,00
181	31/01/2072	1,82	2 826,77	2 156,72	670,05	0,00	146 108,25	0,00
182	30/04/2072	1,82	2 826,77	2 166,47	660,30	0,00	143 941,78	0,00
183	31/07/2072	1,82	2 826,77	2 176,26	650,51	0,00	141 765,52	0,00
184	31/10/2072	1,82	2 826,77	2 186,09	640,68	0,00	139 579,43	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
185	31/01/2073	1,82	2 826,77	2 195,97	630,80	0,00	137 383,46	0,00
186	30/04/2073	1,82	2 826,77	2 205,90	620,87	0,00	135 177,56	0,00
187	31/07/2073	1,82	2 826,77	2 215,87	610,90	0,00	132 961,69	0,00
188	31/10/2073	1,82	2 826,77	2 225,88	600,89	0,00	130 735,81	0,00
189	31/01/2074	1,82	2 826,77	2 235,94	590,83	0,00	128 499,87	0,00
190	30/04/2074	1,82	2 826,77	2 246,04	580,73	0,00	126 253,83	0,00
191	31/07/2074	1,82	2 826,77	2 256,19	570,58	0,00	123 997,64	0,00
192	31/10/2074	1,82	2 826,77	2 266,39	560,38	0,00	121 731,25	0,00
193	31/01/2075	1,82	2 826,77	2 276,63	550,14	0,00	119 454,62	0,00
194	30/04/2075	1,82	2 826,77	2 286,92	539,85	0,00	117 167,70	0,00
195	31/07/2075	1,82	2 826,77	2 297,26	529,51	0,00	114 870,44	0,00
196	31/10/2075	1,82	2 826,77	2 307,64	519,13	0,00	112 562,80	0,00
197	31/01/2076	1,82	2 826,77	2 318,07	508,70	0,00	110 244,73	0,00
198	30/04/2076	1,82	2 826,77	2 328,54	498,23	0,00	107 916,19	0,00
199	31/07/2076	1,82	2 826,77	2 339,07	487,70	0,00	105 577,12	0,00
200	31/10/2076	1,82	2 826,77	2 349,64	477,13	0,00	103 227,48	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
201	31/01/2077	1,82	2 826,77	2 360,26	466,51	0,00	100 867,22	0,00
202	30/04/2077	1,82	2 826,77	2 370,92	455,85	0,00	98 496,30	0,00
203	31/07/2077	1,82	2 826,77	2 381,64	445,13	0,00	96 114,66	0,00
204	31/10/2077	1,82	2 826,77	2 392,40	434,37	0,00	93 722,26	0,00
205	31/01/2078	1,82	2 826,77	2 403,21	423,56	0,00	91 319,05	0,00
206	30/04/2078	1,82	2 826,77	2 414,07	412,70	0,00	88 904,98	0,00
207	31/07/2078	1,82	2 826,77	2 424,98	401,79	0,00	86 480,00	0,00
208	31/10/2078	1,82	2 826,77	2 435,94	390,83	0,00	84 044,06	0,00
209	31/01/2079	1,82	2 826,77	2 446,95	379,82	0,00	81 597,11	0,00
210	30/04/2079	1,82	2 826,77	2 458,01	368,76	0,00	79 139,10	0,00
211	31/07/2079	1,82	2 826,77	2 469,12	357,65	0,00	76 669,98	0,00
212	31/10/2079	1,82	2 826,77	2 480,28	346,49	0,00	74 189,70	0,00
213	31/01/2080	1,82	2 826,77	2 491,49	335,28	0,00	71 698,21	0,00
214	30/04/2080	1,82	2 826,77	2 502,75	324,02	0,00	69 195,46	0,00
215	31/07/2080	1,82	2 826,77	2 514,06	312,71	0,00	66 681,40	0,00
216	31/10/2080	1,82	2 826,77	2 525,42	301,35	0,00	64 155,98	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
217	31/01/2081	1,82	2 826,77	2 536,83	289,94	0,00	61 619,15	0,00
218	30/04/2081	1,82	2 826,77	2 548,30	278,47	0,00	59 070,85	0,00
219	31/07/2081	1,82	2 826,77	2 559,81	266,96	0,00	56 511,04	0,00
220	31/10/2081	1,82	2 826,77	2 571,38	255,39	0,00	53 939,66	0,00
221	31/01/2082	1,82	2 826,77	2 583,00	243,77	0,00	51 356,66	0,00
222	30/04/2082	1,82	2 826,77	2 594,68	232,09	0,00	48 761,98	0,00
223	31/07/2082	1,82	2 826,77	2 606,40	220,37	0,00	46 155,58	0,00
224	31/10/2082	1,82	2 826,77	2 618,18	208,59	0,00	43 537,40	0,00
225	31/01/2083	1,82	2 826,77	2 630,01	196,76	0,00	40 907,39	0,00
226	30/04/2083	1,82	2 826,77	2 641,90	184,87	0,00	38 265,49	0,00
227	31/07/2083	1,82	2 826,77	2 653,84	172,93	0,00	35 611,65	0,00
228	31/10/2083	1,82	2 826,77	2 665,83	160,94	0,00	32 945,82	0,00
229	31/01/2084	1,82	2 826,77	2 677,88	148,89	0,00	30 267,94	0,00
230	30/04/2084	1,82	2 826,77	2 689,98	136,79	0,00	27 577,96	0,00
231	31/07/2084	1,82	2 826,77	2 702,14	124,63	0,00	24 875,82	0,00
232	31/10/2084	1,82	2 826,77	2 714,35	112,42	0,00	22 161,47	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE

Tableau d'Amortissement En Euros

Édité le : 30/10/2025

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
233	31/01/2085	1,82	2 826,77	2 726,62	100,15	0,00	19 434,85	0,00
234	30/04/2085	1,82	2 826,77	2 738,94	87,83	0,00	16 695,91	0,00
235	31/07/2085	1,82	2 826,77	2 751,32	75,45	0,00	13 944,59	0,00
236	31/10/2085	1,82	2 826,77	2 763,75	63,02	0,00	11 180,84	0,00
237	31/01/2086	1,82	2 826,77	2 776,24	50,53	0,00	8 404,60	0,00
238	30/04/2086	1,82	2 826,77	2 788,79	37,98	0,00	5 615,81	0,00
239	31/07/2086	1,82	2 826,77	2 801,39	25,38	0,00	2 814,42	0,00
240	31/10/2086	1,82	2 827,14	2 814,42	12,72	0,00	0,00	0,00
Total			678 425,17	413 540,98	264 884,19	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livre A).



Bastia, le 31 octobre 2025

Le Directeur Général

A

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
22, cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Objet : Garantie d'emprunt opération de « Reconstitution de 30 logements Hors QPV, terrain Raffalli, Lieu-dit Paese Novu à Bastia ».

Dans le cadre de la construction de 30 logements sociaux, Terrain Raffalli, à Bastia, j'ai l'honneur de solliciter de votre collectivité une garantie d'emprunt de 50 % pour un emprunt d'un montant global de 2 925 493 € qui sera contracté auprès de la Banque des Territoires.

Cette opération fait l'objet d'un financement du contrat n°179622, constitué de quatre lignes de prêt.

Si votre collectivité réserve une suite favorable à cette demande, la délibération de votre assemblée délibérante devra comporter les caractéristiques financières qui se trouvent dans l'accord de prêt ci-joint.

Le respect de ce formalisme (modèle de délibération ci-joint) est indispensable pour la bonne administration de ce dossier auprès de la Banque des Territoires.

Parallèlement, je vous informe qu'une garantie d'emprunt pour la même quotité sera sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Bastiaise.

Nous vous joignons également la délibération d'autorisation d'emprunter prise par l'OPH2C.

Mes services restent à votre disposition pour un éventuel complément d'information.

Le Directeur Général,

Pierre ROMANI





Bastia, u 15 d'ottobre di u 2025

Bastia, le 15 octobre 2025

Juliette PONZEVERA
Présidente

BUREAU NUMERIQUE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Délibération n° 1

Le Bureau du Conseil d'Administration a été informé le 6 octobre 2025 de l'ouverture du vote électronique jusqu'au 15 octobre 2025 à 12h00.

Les votes exprimés par courrier électronique ont été pointés sur le registre de vote annexé à la présente délibération.

Se sont exprimés :

Mmes Michèle BELLONE (Asso. LEIA), Rose-Marie MARTINELLI (P. Qual.), Juliette PONZEVERA (CC) ; MM Pierre COLOMBANI (R. Loc), Serge LINALE (P. Qual.), Jean-Claude MORISON (P. Qual.).

Ne s'est pas exprimée :

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI (CC)

Scagnu di l'Uffiziù Pùblicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica

Bureau de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse

Réunion du 15 octobre 2025

Délibération n° 1

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

AVEC PREFINANCEMENT

Taux révisable (Livret A) - Echéances trimestrielles

OBJET : Validation du plan de financement de l'opération de construction de 30 logements locatifs sociaux PLUS/PLAI sur la commune de Bastia (résidence Curbaghja, lieu-dit Paese-Novu), et réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2 925 493 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération.

Séance du 15/10/2025

Etaient présents :

Rappel : En application du 5° de l'article R421-16 du code de la construction et de l'habitation (CCH), l'OPH 2C a défini des orientations de développement fixées dans le Plan Stratégique de Patrimoine et la Convention d'Utilité Sociale, validés par le Conseil d'Administration. Les objectifs stratégiques de développement ont été reconduits et développés au sein de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) signée avec la Collectivité de Corse. Parallèlement, l'OPH 2C s'est engagé dans le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain des quartiers sud de Bastia (NPNRU), qui comprend notamment la démolition de 104 logements et la reconstitution du même nombre en logements neufs. Dans ce cadre l'OPH2C assure en maîtrise d'ouvrage directe la construction de 30 logements (10 T2, 15 T3 et 5 T4) sur le terrain cadastré E404 dont il est propriétaire, lieu-dit Paese-Novu, 20 600 BASTIA.

La convention ANRU et sa maquette financière ont été validées par délibération du Conseil d'Administration le 22 mars 2021. Cette opération est inscrite dans ces documents ; elle est à ce jour en cours de chantier pour une livraison prévu dernier trimestre 2026.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, après avoir pris connaissance de l'exposé sur l'opération susvisée et des pièces annexées (lettre d'offre CDC, plan de financement prévisionnel, bilan d'exploitation prévisionnel)

DELIBERE A L'UNANIMITE

Le Bureau du Conseil d'Administration valide le plan de financement actualisé annexé et, pour le mettre en œuvre, le Directeur Général de L'Office Public de la Collectivité de Corse est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 4 Lignes du Prêt pour un montant total de 2 925 493 € et dont les caractéristiques financières sont détaillées dans la lettre d'offre annexée et rappelées ci-dessous :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	601 539 euros
Durée de la phase d'amortissement :	60 ans

Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	<p>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,12 %</p> <p><i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></p>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<p>de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</p> <p><i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i></p>

Ligne du prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLAI Construction
Montant :	1 125 957 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du prêt 3 :

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	406 129 euros
Durée de la phase d'amortissement :	60 ans
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,12 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A

Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du prêt 4 :

Ligne du Prêt :	PLUS Construction
Montant :	791 868 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Durée de la phase de préfinancement :	12 mois
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuarial annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echéance prioritaire avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en</i>

	<i>fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>
--	--

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration autorise son Directeur Général à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

*Certification exécutive
PONZEVERA JULIETTE*

A.BASTIA, le 15/10/25

La Présidente,

[Signature]
Juliette Ponzevera